

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 17 janvier 2022 à 19h30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive sur l'application Zoom.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Maïke Storks, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1. Bolton-Est – Règlement 2021-396
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapports de l'urbaniste et inspecteur municipal
 - 6.2. Demande de PIIA #2021-09-0022 – Aménagement d'une allée d'accès – Chemin du Mont-Foster – Lot 5 193 116
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Règlement numéro 383-2021 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2022 – Adoption
 - 7.4. Emplois d'été Canada
 - 7.5. Banque Royale du Canada – Résolution relative aux services bancaires
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale – Demande d'aide financière chemin Argyll - Suivi
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 11.1. Municipalité nourricière
 - 11.2. Politique des familles et des aînés de Bolton-Ouest
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
 - 13.1. The Record – 125°
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

007-0122
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

008-0122
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour présenté en retirant le point suivant :

6.2. Demande de PIIA #2021-09-0022 – Aménagement d'une
allée d'accès – Chemin du Mont-Foster – Lot 5 193 116

Adoptée à l'unanimité

009-0122
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

010-0122
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'approuver la version française des procès-verbaux des 13 et 20
décembre 2021 et du procès-verbal du 12 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

011-0122
CORRESPONDANCE

5.1 – Copies de l'avis public d'entrée en vigueur et du Règlement
2021-396 modifiant le plan d'urbanisme 2014-277 de la
Municipalité de Bolton-Est

Une copie de la correspondance reçue a été transmise aux
membres du conseil.

012-0122
URBANISME
RAPPORT DE L'URBANISTE ET INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'urbaniste et inspecteur municipal pour le mois de
décembre 2021 est déposé.

Nombre de permis : 2
Valeur des travaux : 762 000 \$

013-0122
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 13 janvier 2022 au montant de 78 760,57\$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

014-0122
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

015-0122
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2022 ÉTABLISSANT LA
TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE
2022 - ADOPTION

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de paiement et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 383-2022 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2022 a été donné le 20 décembre 2021 sous la minute 355-1221;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire à la séance du 20 décembre 2021;

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 383-2022 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2022.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance sur le site Web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

016-0122
ADMINISTRATION
EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

II EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à présenter une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant durant la période estivale et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

017-0122
ADMINISTRATION
BANQUE ROYALE DU CANADA - RÉOLUTION
RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

1. QUE BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client.
2. QUE LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRETAIRE-TRESORIER, CONJOINTEMENT ont l'autorisation d'agir au nom du client pour :
 - (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
 - (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
 - (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le

transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;

- (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client ; et
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client, Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
4. Banque Royale recevra :
- (a) une copie de la présente résolution; et
 - (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature ;
- ces documents doivent être certifiés par le
- (1) LE MAIRE et
 - (2) LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER du client; et
 - (c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.
5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

Adoptée à l'unanimité

018-0122
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CHEMIN ARGYLL -
SUIVI

La demande d'aide présentée pour le rechargement du chemin Argyll dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien, n'a pas été retenue. La municipalité est invitée à consulter les dates des prochains appels de projets.

019-0122
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

020-0122
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

021-0122
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

Madame Maike Storcks donne de l'information sur le dossier de municipalité nourricière.

II EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
ET RÉSOLU :

De nommer madame Nancy Lanteigne et monsieur Eddy Whitcher à titre d'élus responsables du dossier de municipalité nourricière.

Adoptée à l'unanimité

022-0122
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE
BOLTON-OUEST

L'élu responsable des questions sur la famille et les aînés et la directrice générale adjointe présente la politique.

ATTENDU l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité,

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Bolton-Ouest adopte la politique des familles et des aînés jointe en annexe de la présente résolution et développée dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* et de la démarche *politique municipale familiale (PFM)*;

Que la directrice générale adjointe soit désignée pour le suivi à la mise en oeuvre.

Adoptée à l'unanimité

023-0122
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

024-0122
VARIA
THE RECORD - 125^E

IL EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

De féliciter le journal The Record pour son 125^e anniversaire et de participer à l'édition spéciale qui sera publiée le 8 février.

Adoptée à l'unanimité

025-0122
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

026-0122
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever l'assemblée. Il est 20h45.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.